

BAC PRO MS

Métiers de la Sécurité

1^{ère} et Terminale en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Un métier

Le titulaire du Bac Pro « Métier de la Sécurité » accomplit des missions qui visent à assurer la sécurité dans les domaines suivants :

- la protection des personnes,
- le secours à personnes,
- la surveillance et la protection des biens,
- la protection de l'environnement,
- la lutte contre l'incendie.

Secteur d'activité

Le titulaire du Bac Pro « Métier de la Sécurité » exerce ses fonctions dans des entreprises (industrielles, commerciales, hospitalières, culturelles ou sportives) pourvues de leur propre service de sécurité.

Il peut s'insérer dans les différents services de la fonction publique (Police Nationale, Gendarmerie Nationale, Police Municipale, Sécurité civile...) sous réserve de satisfaire aux modalités de recrutement.



Conditions d'admission

Niveau 2nd, niveau 1^{ère} au niveau terminale



Poursuite d'études

- DUT Hygiène Sécurité Environnement
- BTS Support à l'Action Managériale
- BTS Management Opérationnel de la Sécurité
- Certaines certifications spécifiques permettent l'accès à d'autres emplois : le transport de fonds, la télésurveillance, la protection physique des personnes, la surveillance aéroportuaire, les équipes cynophiles...

Alternance

2 jours au centre de formation et 3 jours en entreprise. 3 semaines pleines au centre de formation par an.

Tableau des horaires de cours hebdomadaires*

Enseignements	Indicatif
Français - Histoire géo	3h
Éducation civique, juridique et sociale	1h
LV1 - Anglais	2h
LV2 - Espagnol	1h
Mathématiques	2h
Arts appliqués et culture artistique	1h
Prévention Santé Environnement	1h
Enseignement professionnel	2h
EPS	1h
Total	14h

* à titre indicatif non contractuel : exemple d'une semaine d'alternance 3 jours entreprise / 2 jours de cours.

